

Liberté Égalité Fraternité

Rapport du jury

Concours : Concours d'Accès au Corps des Professeurs de Lycée Professionnel (CAPLP Interne et CAER)

Section : GÉNIE-CIVIL

Option : Équipements Techniques - Énergie

Session 2022

Rapport de jury présenté par : Madame Sophia CZERNIC

Inspectrice de l'Éducation nationale

Enseignement technique-sciences et techniques industrielles

(présidente du jury)

SOMMAIRE

ÉLÉMENTS STATISTIQUES	3
NATURE DES EPREUVES	4
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE	5
Définition de l'épreuve	5
Remarques générales sur le fond et la forme	7
Remarques spécifiques sur le contenu de la première partie	7
Remarques spécifiques sur le contenu de la deuxième partie	8
ÉPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION	10
Définition de l'épreuve	10
Partie pratique	10
Exposé et entretien avec les membres du jury	11

Remerciements

L'épreuve d'admission s'est déroulée au lycée privé Jean-Baptiste de La Salle à Alès du 15 au 18 mars 2022.

La correction des dossiers RAEP et l'épreuve d'admission se sont déroulées dans de très bonnes conditions. Le jury remercie vivement le chef d'établissement, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques et l'ensemble du personnel, pour l'organisation qui a été mise en place et pour l'accueil qui lui a été réservé.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

CAPLP INTERNE et CAER Génie-civil : équipements techniques-énergie

	Public	Privé
Nombre de candidats inscrits	35	6
Nombre de postes offerts au concours	10	1
Nombre de candidat ayant déposé un dossier RAEP	18	5
Nombre de candidats admissibles	13	2
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	11	1
Nombre de candidats admis	10	1

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	/ 20
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admissible	19,5
Moyenne générale des candidats admissibles	14,93
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admissible	10,5
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admis	17,83
Moyenne générale des candidats admis	14,07
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admis	10,5

Compte tenu d'un effectif très restreint, il n'a pas été établi de statistiques pour le concours du privé.

Postes offerts au concours session 2022

	CAPLP interne	CAPLP - CAER
Nombre de postes	10	1

NATURE DES EPREUVES

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
Épreuve d'admissibilité A - Étude d'un dossier RAEP	Établi par le candidat	1
Épreuve d'admission B - Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	6h	2

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

(Coefficient 1)

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle définie à l'annexe III de l'arrêté du 25 janvier 2021

Définition de l'épreuve

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

Sections autres que langues vivantes-lettres, lettres-histoire et géographie, mathématiquessciences physiques

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui parait la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle.

Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée, dimensions des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Remarques générales sur le fond et la forme

Le jury a constaté, pour une grande majorité des candidats, le respect du cahier des charges tel que défini par l'arrêté régissant le concours.

Cependant, quelques dossiers ne présentent aucune expérience significative correspondant à la spécialité du concours présenté « génie-civil : équipements techniques-énergies ». Le jury recommande aux futurs candidats de s'assurer de la bonne adéquation entre leurs expériences professionnelles et le concours présenté.

Le jury a apprécié :

- les dossiers structurés, paginés ;
- la bonne qualité d'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- les documents techniques de qualité en lien avec les activités pédagogiques ;
- les documents proposés aux élèves avec l'intégration du numérique (flash code, site de fournisseur...).

Le jury a regretté :

- la présentation non structurée ou encore les dossiers non reliés ;
- le manque de rigueur du vocabulaire scientifique, technique et pédagogique ;
- la redondance des documents transmis ;
- la proposition de supports pédagogiques désuets.

Remarques spécifiques sur le contenu de la première partie

Dans ces deux premières pages du RAEP, le jury souhaite disposer de manière synthétique, d'éléments permettant de retracer rapidement le parcours de formation et le parcours professionnel du candidat, sans pour autant se résumer à un curriculum-vitae.

Le jury attend des candidats qu'ils présentent leur parcours professionnel en mettant en évidence l'articulation de celui-ci avec les compétences attendues du professeur de lycée professionnel en « génie-civil : équipements techniques-énergies ».

Les activités professionnelles décrites, y compris celles exercées en entreprise, doivent apportées des informations pertinentes sur le parcours du candidat et ne doit pas se limiter à un inventaire isolé des activités exercées d'un professeur.

Le jury recommande aux candidats de mettre en avant, certaines activités spécifiques lorsqu'elles ont été exercées par le candidat (conception de sujets, projets pédagogiques pluridisciplinaires, voyages pédagogiques...).

Enfin, le jury regrette, pour un certain nombre de candidats, une description de considérations trop personnelles.

Remarques spécifiques sur le contenu de la deuxième partie

Cette seconde partie permet d'apprécier les compétences professionnelles du candidat à travers une réalisation pédagogique en lien avec la spécialité du concours présenté « géniecivil : équipements techniques-énergies ». Plusieurs spécialités de diplômes, dont plusieurs récemment rénovés, sont proposées dans cette filière.

САР	MC (niveau 3)	MC (niveau 4)	ВСР	ВР
IFCA Installateur en froid et conditionnement d'air Première session 2017	MITA Maintenance en équipement thermique individuelle (en rénovation)	TER Technicien en énergies renouvelables : Option A énergie électrique Option B énergie thermique	ICCER Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables Première session 2024	MIGCS Monteur en installations du génie climatique et sanitaire Première session 2016
MIS Monteur en installations sanitaires Première session 2020			MEE Maintenance et efficacité énergétique Première session 2024	IDFCA Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air Première session 2016
MIT Monteur en installations thermiques Première session 2020			MFER Métiers du froid et des énergies renouvelables Première session 2024	

La pertinence du choix de l'activité décrite

Le choix de cette activité pédagogique doit s'inscrire dans un contexte professionnel des métiers des équipements techniques-énergies. Cette activité sera issue d'un dossier traitant d'une installation.

Très peu de candidats ont présenté un dossier technique support à l'activité pédagogique proposée.

De plus, cette activité doit être suffisamment riche afin de permettre au jury d'évaluer la maîtrise, par le candidat, de l'organisation d'une séquence pédagogique.

Le jury a apprécié :

- le choix d'activités issues de situations professionnelles des équipements techniquesénergies et transférables à des situations de formation ;
- le lien entre activités, compétences et savoirs associés du référentiel des diplômes concernés (CAP ou baccalauréat professionnel);
- la proposition de séquences autres que celles du niveau de classe exercé par le candidat (notamment pour les candidats exerçant en SEGPA du champ habitat) ;
- une démarche pédagogique structurée étayée par des documents de bonne qualité;
- l'utilisation du numérique dans les séquences proposées.

Le jury a regretté :

- la proposition d'activités ne répondant pas aux référentiels d'activités professionnelles des diplômes de la filière;
- la proposition de maquette pédagogique de fournisseurs, sociétés et par conséquent non personnelles ;
- le choix d'activités ne correspondant pas au niveau du diplôme visé, CAP ou baccalauréat professionnel (activité trop simple ou au contraire trop ardue);
- l'absence de positionnement de l'activité dans une progression pédagogique ;
- l'absence de proposition de méthodologie différente d'apprentissage face à un public hétérogène (pourtant souvent évoqué par les candidats);
- l'absence de documents d'évaluation des compétences visées.

De manière générale, le jury recommande aux candidats de :

- proposer des séquences issues d'un contexte professionnel en lien avec la spécialité du concours ;
- préciser les niveaux de classe concerné ;
- positionner la séquence dans le cycle de formation ;
- proposer les modalités d'organisation du groupe classe ;
- indiquer clairement les activités confiées aux élèves ;
- proposer des supports pédagogiques motivants prenant en compte l'hétérogénéité des élèves;
- proposer les modalités d'évaluation des compétences visées et remédiations si nécessaire.

ÉPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION (Coefficient 2)

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Définition de l'épreuve

Durée:

Travaux pratiques : quatre heures. Préparation de l'exposé : une heure.

Exposé : trente minutes. Entretien : trente minutes.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence. Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Partie pratique

Les travaux pratiques s'appuient sur des activités de manipulation et d'exploitation de systèmes en lien avec les référentiels des baccalauréats ICCER, MEE et MFER.

Les référentiels sont mis à la disposition des candidats sous format papier.

Les sujets de travaux pratiques indiquent :

- le système concerné avec les documents techniques s'y afférant;
- la commande relative à la conception d'une séquence ou séance, issue des travaux pratiques.
- la spécialité de baccalauréat concerné et leur niveau dans le cycle de formation.

Cette première partie d'épreuve d'une durée de 4 heures exige de la part des candidats des tâches liées au métier des équipements techniques-énergies (prise de mesures, mise en service, rédaction de mode opératoire, interprétation de résultats...) et transférables à des

situations d'enseignement. Il est également attendu des candidats une organisation du poste de travail respectant les règles d'hygiène et de sécurité selon la législation en vigueur.

Le jury a regretté :

- une mauvaise gestion du temps imparti (prise de connaissance du dossier, manipulation et exploitation);
- un poste de travail non organisé;
- le non-respect des protocoles fournis ;
- un manque de réflexion à l'organisation du TP et son exploitation pédagogique.

Le jury a apprécié :

- l'adaptabilité des candidats au système proposé;
- l'optimisation du poste de travail en respectant les règles d'hygiène et de sécurité ;
- l'autonomie des candidats dans la réalisation des travaux liés au système.

Le jury recommande aux candidats de se former à minima:

- aux principaux systèmes de la filière (les chaudières, les pompes à chaleur, les centrales de traitement de l'air, les chambres froides, chauffe-eau solaire...);
- aux exploitations pédagogiques possibles d'un système ;
- à la prévention hygiène, santé et sécurité au travail.

Exposé et entretien avec les membres du jury

La salle mise à disposition des candidats pour la préparation de la séquence et/ou séance pédagogique et pour l'exposé est équipée d'un poste informatique avec des logiciels standards de bureautique (traitement de texte, tableur, diaporama).

Les référentiels des spécialités des baccalauréats concernés sont mis à disposition des candidats, sous format numérique, ainsi que des trames vierges de documents pédagogiques (déroulement de séance, fiche de séance...).

Le jury attend des candidats :

Pour la partie présentation, une séquence et/ou séance en lien avec le TP réalisé:

- respectant la commande initiale imposée (thème, niveau de classe...);
- précisant les activités proposées aux élèves y compris les documents mis à disposition (fiches techniques, modes opératoires, système...);
- précisant l'organisation du groupe classe prenant en compte l'hétérogénéité des élèves et permettant la mise en autonomie des élèves (vidéos, quizz...);
- proposant des éléments de synthèse (trace écrite pour les élèves) ;
- précisant les évaluations des compétences correspondants aux activités proposées ;
- une présentation orale claire, organisée, permettant au jury d'avoir une vision globale de la séance et/ou séquence présentée ;
- une posture répondant à celle attendue d'un enseignant.

Un grand nombre de candidats n'exploitent pas le temps donné pour leur présentation orale, bien souvent inférieur à quinze minutes.

Pour la partie entretien :

- la connaissance de l'organisation du contenu des référentiels des baccalauréats du concours;
- la connaissance du fonctionnement d'un EPLE, en particulier d'un lycée professionnel ;
- la connaissance des règlements d'examens (PFMP, CCF, épreuves ponctuelles...) ;
- les principes des valeurs de la République.

De façon, plus générale, ce concours nécessite de la part des candidats :

- une connaissance et une analyse approfondie du référentiel des compétences professionnelles du métier d'enseignant, qui constitue la base de l'exercice de leur métier, y compris pour les enseignants n'ayant qu'une expérience unique auprès des élèves de SEGPA (en effet la réussite à ce concours peut conduire le candidat à enseigner à différents niveaux de formation CAP, bac professionnel);
- une connaissance des systèmes de la filière pouvant être transférables à des élèves de lycée professionnel pour les former au monde de l'entreprise ;
- une connaissance du cadre d'exercice d'un enseignant, du fonctionnement administratif d'un EPLE et d'une académie;
- une préparation rigoureuse à cette épreuve d'admission au cours de laquelle le candidat sera amené à démontrer, d'une part ses compétences acquises sur les systèmes et d'autre part, ses connaissances et compétences professionnelles pédagogiques et didactiques. Par ailleurs, le jury attend de la part des candidats une posture de cadre de la fonction publique.